

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2009

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H10 en présence d'auditeurs et souhaite la bienvenue aux Elus.

Il excuse l'absence de Mesdames Sylvie RATAJCZAK, Patricia DURIEUX et de Messieurs Francis BERKMANS, Jean-Pierre DERUCHE qui ont respectivement donné pouvoir à Madame Béatrice LEVECQUE, Monsieur Gérard DECHY, Monsieur Francis MARIAGE et Monsieur Jean-Marie KURTI.

Monsieur Jean-Pierre LUCASICK est absent sans pouvoir.

Monsieur M'Bark BEN BALLA s'est excusé pour cas d'urgence.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Francine HAYEZ, Adjoint au Maire.

QUESTION PREALABLE

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour l'ajout de 2 points à l'ordre du jour

- **PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ÈME} CLASSE.**
- **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE VALENCIENNES – CHARTE D'ENGAGEMENT ET CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT L'ACTION "LE PLAISIR DE DECOUVRIR ET DE CONSOMMER DES FRUITS".**

Vote : Pour à l'Unanimité .

MONSIEUR LE MAIRE NOUS INFORME DE 3 DÉCISIONS QU'IL A PRISES (ARTICLE L2122.22)

DÉCISION DU 08 JUILLET 2009

Le marché concernant la « Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la Construction d'une Salle Polyvalente dans le cadre d'une démarche de Haute Qualité Environnementale » composé d'une tranche « FERME » et de deux tranches « CONDITIONNELLES » est confiée à la SAS HEXA INGENIERIE à DOUAI aux conditions financières suivantes :

SOCIETE	OFFRE PAR TRANCHE € HORS TAXES			TOTAL € HORS TAXES
	Tranche Ferme	Tranche conditionnelle 1	Tranche Conditionnelle 2	
SAS HEXA INGENIERIE à DOUAI	31 500,00 €	43 470,00 €	5 040,00 €	80 010,00 €

DÉCISION DU 13 AOUT 2009

La Mission de Maîtrise d'œuvre concernant « L'installation d'une classe préfabriquée à l'Ecole Primaire du Centre – Place Roger Salengro à ESCAUTPONT » est confiée à Monsieur Jean-Jacques LIEN – Architecte DESA à VALENCIENNES.

Montant de la mission: 6 600,00 € Hors Taxes.

DÉCISION DU 04 SEPTEMBRE 2009

La mission de Contrôle Technique concernant « L'installation d'une classe préfabriquée à l'Ecole Primaire du Centre – Place Roger Salengro à ESCAUTPONT » est confiée à la Société BUREAU VERITAS à VALENCIENNES

Montant de la mission: 2 380,00 € Hors Taxes.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JUIN 2009.

**Vote : 3 Contre
22 Pour**

2. ASSOCIATION « LES JEUX TRADITIONNELS D'ESCAUTPONT » - SUBVENTION DE DÉMARRAGE.

Monsieur Aldo DE FINA Président de l'Association « LES JEUX TRADITIONNELS D'ESCAUTPONT » nous informe de la création de celle-ci.

Afin de pouvoir faire face aux premiers frais d'engagement et de fonctionnement, il sollicite la Commune pour le versement d'une subvention de démarrage.

Montant de la subvention : 550 €.

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer à l'Association « LES JEUX TRADITIONNELS D'ESCAUTPONT » ladite subvention.

Interventions :

Monsieur Gérard DECHY sollicite des précisions sur le but de cette association.

Monsieur le Maire les lui donne et lui fournit les noms des membres du Bureau.

Vote : Pour à l'Unanimité .

3.CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE – VALIDATION DU PROJET A.C.S.E (AGENCE NATIONALE POUR LA COHÉSION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES) POUR L'EMPLOI DES JEUNES DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE.

Le Centre Socioculturel AGATE a réceptionné un appel à projets émanant de la Sous Préfecture de VALENCIENNES.

Cet appel à projets, abondement supplémentaire des crédits « Politique de la Ville sur l'exercice 2009, concerne une enveloppe exceptionnelle de l'A.C.S.E en faveur de l'emploi des jeunes dans les quartiers de la Politique de la Ville.

L'objectif du projet :

Faire de l'accompagnement à l'emploi et en aucun cas de se substituer aux organismes déjà existants.

Public concerné:

Jeunes de moins de 26 ans issus de la géographie prioritaire « Politique de la Ville » (accompagnement individuel et collectif, ateliers, projet professionnel, savoir-être, savoir-faire.)

Aujourd'hui, le dossier, en cours d'instruction et la participation de l'Etat, doit faire l'objet d'une délibération de principe qui validera le projet et la contrepartie financière de la Commune, sous couvert de son acceptation.

Interventions :

Monsieur Antonio SCANU : « Qui sont ces jeunes? ».

Monsieur Benamar TOUATI : « Par qui ces jeunes ont ils été repérés? ».

Madame Claudine LORTHORS : « Ces jeunes ont été repérés par le Centre Social par le poste A.I.L.E et des actions ont déjà été mises en place. »

Monsieur Gérard DECHY : « Qui subventionne ces actions? ».

Monsieur le Maire précise que 5 jeunes bénéficient déjà de cette aide et que 3 ont déjà trouvé un emploi.

Ni Monsieur le Maire, Président d'Honneur, ni Claudine LORTHORS, Présidente du Centre Socioculturel AGATE, ni les membres élus de ladite Association ne prennent part au vote.

Vote : Pour à l'Unanimité .

4. PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC – TAUX DE RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES POUR LE COMPTE ET À LA DEMANDE DE LA COMMUNE.

Le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des collectivités locales par les personnels relevant de l'enseignement public à compter du 1^{er} juillet 2009 sera relevé à compter du 1^{er} septembre 2009 (Circulaire préfectorale).

Etant précisé que ces chiffres sont des maxima, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ces taux.

Vote : Pour à l'Unanimité .

5. CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD – UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ET RELATIVES À LA CIRCULATION ROUTIÈRE – RÉALISATION DE RALENTISSEURS RUE IRÉNÉE GAUTIER.

Le Conseil Général du Nord qui a la charge de répartir le produit des amendes de Police entre les communes de moins de 10 000 habitants a été sollicité afin d'obtenir une subvention dans le cadre des travaux repris en objet.
Seule la fourniture du matériel est financée.

Coût d'objectif global des travaux : 4 932,80 € Hors Taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal le plan de financement Hors Taxes suivant :

PLAN DE FINANCEMENT EN EUROS HORS TAXES

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
Equipements (4 coussins de type « BERLINOIS » + Signalisations)	4 932,80 €	Département du Nord 60 % - Produit des amendes de Police	2 959,68 €
		Part de la commune : Fonds propres 40 %	1 973,12 €
COÛT TOTAL HORS TAXES DES DEPENSES	4 932,80 €	TOTAL DES RECETTES	4 932,80 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Délibérer sur le plan de financement précité.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers.

Vote : Pour à l'Unanimité .

6. CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DÉPARTEMENTAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU NORD (F.D.A.N) – MARCHÉ « ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (A.M.O) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE DE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ».

Dans le cadre du marché de prestations intellectuelles concernant la « Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction de la salle polyvalente (Démarche de Haute Qualité Environnementale) », la Commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général du Nord au titre du Fonds Départemental d'Aménagement pour le Nord (F.D.A.N) – volet « Etudes Préalables ».

Coût d'objectif global de la mission : 80 010,00 € Hors Taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal le plan de financement Hors Taxes suivant :

PLAN DE FINANCEMENT EN EUROS HORS TAXES

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
Phase 1 : phase de diagnostics	9 922,50 €	Conseil Général du Nord – F.D.A.N – Etudes préalables (environ 33,39 %)	26 712,00 €
Phase 2 : élaboration du programme fonctionnel, technique et environnement	12 442,50 €		
Phase 3 : assistance à la sélection de la maîtrise d'œuvre	9 135,00 €		
Phase 4 : assistance – conception	15 120,00 €		
Phase 5 : assistance à la passation des contrats de travaux	2 520,00 €	Part de la Commune : Fonds propres (environ 66,61 %)	53 298,00 €
Phase 6 : assistance suivi de chantier – réception	25 830,00 €		
Plus value sur la mission de base	5 040,00 €		
COÛT TOTAL HORS TAXES DES DEPENSES	80 010,00 €	TOTAL DES RECETTES	80 010,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Délibérer sur le plan de financement précité.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers.

Vote : Pour à l'unanimité

7. CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD - DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX D'AGENCEMENT DANS LES LOCAUX EXISTANTS DE LA HALTE-GARDERIE MUNICIPALE.

Dans le cadre des travaux d'agencement qui ont été réalisés en régie, par les Services Techniques de la Ville, dans les locaux existants de la Halte-Garderie Municipale, la Commune peut bénéficier d'une subvention d'investissement du Conseil Général du Nord.

Coût d'objectif total des travaux : 2 587,20 € Hors Taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal le plan de financement Hors Taxes suivant :

PLAN DE FINANCEMENT EN EUROS HORS TAXES

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
Travaux menuiserie	1 234,40 €	Subvention du Conseil Général du Nord 15 %	388,08 €
Travaux plomberie	836,89 €		
Travaux électricité	339,93 €	Part de la commune : Fonds propres 85 %	2 199,12 €
Intervention déménagement	175,98 €		
COÛT TOTAL HORS TAXES DES DEPENSES	2 587,20 €	TOTAL DES RECETTES	2 587,20 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Délibérer sur le plan de financement précité.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers.

Vote : Pour à l'Unanimité .

8. CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD - DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET « CONSTRUCTION D'UN PRÉAU FERMÉ HALTE-GARDERIE MUNICIPALE » – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Dans le cadre de l'affaire reprise en objet, le Conseil Municipal a, par délibération du 26 septembre 2008, approuvé le plan de financement.

Or la Commune peut bénéficier d'une subvention d'investissement supplémentaire du Conseil Général du Nord, pour la construction du préau de la Halte-Garderie Municipale. Celle ci permet de réduire le montant de la Réserve Parlementaire (1 411,71 €) sur ce projet. Ce delta sera transférer sur l'opération (Ecole Elémentaire du Centre, point N° 9).

Il est proposé au Conseil Municipal le nouveau plan de financement Hors Taxes suivant :

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT EN EUROS HORS TAXES

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
Travaux + études	91 973,24 €	Subvention Caisse d'Allocations Familiales (environ 27,70 %)	25 479,00 €
		Réserve Parlementaire (environ 3,90 %)	3 588,29 €
		Subvention du Conseil Général du Nord (environ 27,19 %)	25 006,31 €
		C.A.P.H – Fonds de concours (environ 21,21 %)	19 504,99 €
		Part de la commune : Fonds propres (20 %)	18 394,65 €
COÛT TOTAL HORS TAXES DES DEPENSES	91 973,24 €	TOTAL DES RECETTES	91 973,24 €

La part de la Commune ne peut être inférieure à 20% du coût des travaux.

La réserve parlementaire nous est octroyée par Monsieur Alain BOCQUET, Président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Délibérer sur le nouveau plan de financement.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers.

Vote : Pour à l'Unanimité .

9. ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE – INSTALLATION D'UN PRÉFABRIQUÉ EN EXTENSION D'UN PRÉFABRIQUÉ EXISTANT – DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E 2009 (DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT) ET DE RÉSERVE PARLEMENTAIRE – PLAN DE FINANCEMENT.

Le dossier de demande de subvention D.G.E 2009 (Dotation Globale d'Équipement) concernant le projet « Travaux de Rénovation des Ateliers Municipaux – Rue Emile Tabary » n'a pas été retenu par le Service Instructeur de la Sous-Préfecture de VALENCIENNES.

Néanmoins, dans l'hypothèse d'un reliquat des crédits précités, la Commune a la possibilité :

- De présenter, dans le cadre du projet repris en objet, un dossier de demande de subvention D.G.E.
- De bénéficier, pour ce projet d'une réserve parlementaire de 5 000€.

PLAN DE FINANCEMENT EN EUROS TOUTES TAXES COMPRISES

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
Coût des Travaux	104 900,00 €	D.G.E 2009 (35 % du montant H.T de la dépense subventionnable soit : 122 865,73 €) (représente environ 29,26 % du total TTC des dépenses)	43 003,00 €
Aléas (5 %)	5 245,00 €		
TOTAL 1	110 145,00 €		
Honoraires Maître d'œuvre (6 %)	6 608,70 €	Réserve Parlementaire – (représente environ 3,40 % du total TTC des dépenses)	5 000,00 €
Divers honoraires (Bureau du contrôle, SPS, ...)	2 601,45 €		
Divers (Branchements,...)	1 101,45 €		
Assurances Dommage Ouvrage	2 409,13 €		
TOTAL 2	12 720,73 €	Part de la commune : Fonds propres (représente environ 67,34 % du total TTC des dépenses)	98 944,41 €
Montant subventionnable Hors Taxes du projet : TOTAL 1 + 2	122 865,73 €		
TVA 19,6 %	24 081,68 €		
COUT TOTAL T.T.C DES DEPENSES	146 947,41 €	TOTAL DES RECETTES	146 947,41 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Délibérer sur le plan de financement précité.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers.

Vote : Pour à l'Unanimité .

10. CESSION À LA SOCIÉTÉ CONVERGENCES DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AL N° 214, 250 ET 251 SISES À ESCAUTPONT - ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES « LES BRUILLES » APPARTENANT A LA COMMUNE - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 27 JUIN 2007.

Dans le cadre de la reprise, par la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » de la Zone d'Activité Economique « Les Bruilles » sise dans le périmètre communautaire, le Conseil Municipal a accepté par délibération du 20 mai 2009, la cession à la C.A.P.H des parcelles cadastrées section AL n° 214 – 250 et 251 moyennant le prix de 100 000,00 €.

A cette occasion, il convient d'annuler la délibération du 27 juin 2007 par laquelle, le Conseil Municipal avait accepté la cession des parcelles précitées d'une superficie totale de : 11 594 m² au prix de 10,00 € le m² à la Société CONVERGENCES – 54, Allée des Platanes à MEAUX (SEINE ET MARNE).

En effet, faute de l'obtention des autorisations d'urbanisme réglementaires, la vente n'avait pu se réaliser avec ladite société. Aucune promesse de vente n'avait été signée entre les parties.

Cette zone est aujourd'hui d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Annuler la délibération du 27 juin 2007.
- Compléter celle du 20 mai 2009.

Vote : Pour à l'Unanimité .

11. MARCHÉ « PRESTATION DE SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DU PATRIMOINE COMMUNAL » DU 1^{ER} JUILLET 2006 – AVENANT DE TRANSFERT « SECURY PRO PRIVE – SECURY PRO MOBILE).

La Société SECURY PRO MOBILE à LENS nous a informé qu'elle reprenait les activités de la Société SECURY PRO PRIVE.

La Commune avait confié par contrat du 1^{er} juillet 2006 à la Société SECURY PRO PRIVE la prestation de surveillance et gardiennage communal qui expirera le 30 juin 2010.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal un avenant de transfert avec effet au 1^{er} août 2009 pour le contrat suscité afin de préciser sa poursuite jusqu'à son terme avec la Société SECURY PRO MOBILE cf : Code des Marchés Publics en vigueur.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Vote : Pour à l'Unanimité .

12. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL À TITRE GRACIEUX AVEC LES COMMUNES VOISINES ET E.P.C.I (ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL) POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET SPORTIVES.

La Commune sollicite régulièrement les communes voisines ou E.P.C.I (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) et réciproquement quant au prêt ou à l'emprunt de différents matériel de type (Tables, chaises, barrières, podiums, chalets, stands, chapiteaux, tentes, panneaux d'exposition, « interdiction de stationnement », grilles, abris, grand écran etc...), afin d'organiser au mieux les manifestations culturelles, artistiques et sportives.

A cet effet, le Conseil Municipal est régulièrement amené à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition ou d'emprunt de ces matériels à titre gracieux.

Afin de faciliter la procédure administrative et la réduction des délais, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter une délibération de principe général concernant le prêt ou l'emprunt desdits matériels.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de prêt ou d'emprunt, pendant la durée de son mandat.

Vote : Pour à l'Unanimité .

13. URBANISME – DÉNOMINATION DE VOIRIE ET RENUMÉROTATION « CHEMIN DU CIMETIÈRE » ET « IMPASSE DU CIMETIÈRE ».

Suite à la construction de deux habitations « Chemin du Cimetière » (PC n° 059 207 08 E 0006 et PC n° 059 207 08 E 0007), des difficultés sont apparues au niveau de la numérotation de voirie dans ce secteur.

En effet, la dénomination de la chaussée ainsi que les numéros de voirie utilisés au quotidien par les riverains ne correspondent aucunement à ceux référencés sur les plans cadastraux.

Afin de clarifier la situation notamment en vue de faciliter la distribution du courrier et les interventions de différents services de secours, il convient aujourd'hui de renommer la voie et d'en renuméroter les différentes habitations.

« Chemin du Cimetière » – section comprise entre la Rue Jean Jaurès et le Chemin du Fortin

Suite à une enquête auprès des riverains, il s'avère que la partie du « Chemin du Cimetière » comprise entre la rue Jean Jaurès et le Chemin du Fortin, fait en pratique l'objet d'une grande confusion car celle-ci est différemment nommée selon les services et les personnes. Les riverains eux-mêmes de ce secteur utilisent des noms de voirie différents.

Afin de clarifier cette situation, sans favoriser l'adresse d'un riverain au détriment d'une autre, il est proposé à chacun des membres de l'Assemblée de réfléchir à une nouvelle dénomination pour cette section de voirie et de la proposer lors de la réunion du Conseil Municipal afin qu'une décision soit entérinée.

« Chemin du Cimetière » – section comprise entre la Rue des Acacias et le Chemin du Fortin

La seconde partie du « Chemin du Cimetière » comprise entre la rue des Acacias et le Chemin du Fortin sera intégrée à ce dernier. Cette section de voirie reliant la rue des Acacias à la rue Jean Jaurès sera donc nommée dans son entier « Chemin du Fortin » conformément au plan ci-annexé.

Numérotation des habitations du secteur

Les numéros de voirie seront redistribués de la manière suivante :

RÉFÉRENCE CADASTRALE	PROPRIÉTAIRE	ADRESSE INDIQUÉE AU CADASTRE	ADRESSE ATTRIBUÉE PAR LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION
AP n° 438	Mr et Mme LEGROUX Patrick	2 Chemin du Cimetière (<u>adresse utilisée</u> : 1 Impasse du Cimetière)	N°1, nom de la rue à déterminer
AP n° 439	Mr et Mme RICHEZ Didier	2B Chemin du Cimetière (<u>adresse utilisée</u> : 2 rue du Nouveau Cimetière)	N°3, nom de la rue à déterminer
AP n° 156	Mr et Mme VEZILIER Didier	Construction nouvelle	N°2, nom de la rue à déterminer
AP n° 155 p	Mr et Mme BRAHAMI Chrif	Construction nouvelle	N°4, nom de la rue à déterminer
AP n° 21	Mme KOWACIE Sylviane	7 Impasse du Cimetière	3 Impasse du Cimetière (adresse déjà utilisée)
AP n° 18	Mme DOLLET Evelyne	9 Impasse du Cimetière	5 Impasse du Cimetière (adresse déjà utilisée)
AP n° 23, 24, 25	Commune d'ESCAUTPONT	3 et 5 Chemin du Cimetière	2 Chemin du Fortin (future Salle Polyvalente)

Une attestation d'adresse pourra être fournie à chaque riverain. Les Services Municipaux seront chargés de la communication des présents changements aux services fiscaux, postaux, aux services de secours ainsi qu'aux différents concessionnaires et gestionnaires de réseaux.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur ces modifications, de définir la nouvelle dénomination du « Chemin du Cimetière » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Interventions :

Madame Sophie SENECAUT, Technicien à l'Urbanisme de la Ville, nous précise qu'un sondage avec lesdits riverains avait été effectué et qu'aucun souhait précis n'avait été émis.

Monsieur Philippe ANSART, Adjoint à l'Urbanisme apporte des précisions à ce sujet : après plusieurs propositions, les Elus ont retenus l'appellation : « Rue des Pensées » est retenue.

Vote : Pour à l'Unanimité .

14. PERSONNEL COMMUNAL – AUTORISATION DE RECRUTER DU PERSONNEL D'ANIMATION POUR LA CANTINE SCOLAIRE – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE.

La cantine scolaire pour les élèves des écoles élémentaires a repris le 07 septembre 2009. Afin d'organiser au mieux la surveillance et l'animation des enfants, le recrutement d'agents non titulaires est nécessaire pour le fonctionnement de ces activités le midi (11 h 45 à 13 h 30).

Ces agents seront recrutés en qualité d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents pour le déroulement de ces activités.

Vote : Pour à l'Unanimité .

15. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES (A.T.S.E.M) PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE.

La collectivité compte actuellement dans ses effectifs un agent au grade « d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M) de 1^{ère} classe ».

Cet agent satisfait aux conditions de promotion au grade « d'A.T.S.E.M Principal de 2^{ème} classe ».

Ce poste n'existant pas au tableau des effectifs du personnel communal, il convient de le créer à la date du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Créer ledit poste.
- Autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Vote : Pour à l'Unanimité .

16. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ÈME} CLASSE.

Vote : Pour à l'Unanimité .

17. CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE VALENCIENNES – CHARTE D'ENGAGEMENT ET CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT L'ACTION "LE PLAISIR DE DECOUVRIR ET DE CONSOMMER DES FRUITS"

Vote : Pour à l'Unanimité .

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Benamar TOUATI rappelle la concertation nationale du 3 novembre 2009 concernant la Privatisation de la Poste. Il faut défendre le service public.

Monsieur Benamar TOUATI demande au Conseil Municipal de délibérer pour dire NON à cette privatisation.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord à condition qu'il n'y ait aucune connotation politique. Une urne sera mise à disposition du public à l'accueil de la Mairie.

Vote : Pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le logement sis n°161 rue Jean Jaurès a été préempté par Val Hainaut Habitat.

Monsieur le Maire a remis à Monsieur Gérard DECHY, conformément à sa demande, le plan cadastral concernant les parcelles MORCHIPONT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les Elus et lève la séance à 20H40